



EPCI COLLECTE ASSAINISSEMENT AU 01/01/2020

- 194 CA Marne et Gondoire
- 196 CA Melun Val de Seine
- 197 CC Pays de Montereau
- 200 CC Brie des Rivières et Châteaux
- 201 CA du Pays de Fontainebleau
- 202 CC du Pays de l'Ourocq
- 204 CA Coulommiers Pays de Brie
- 206 CC Plaines et Monts de France
- 208 CA Val d'Europe Agglomération
- 209 SIAEP de Nemours-Saint-Pierre
- 210 SIAEP De La Houssaye-en-Brie
- 211 SIA de Couilly Pont aux Dames, Saint Germain sur Morin
- 212 SIA de Quincy, Mareuil, Condé
- 213 SICTEUCEO
- 214 SIDASS de Moret Seine et Loing
- 215 SIA de Chauffry, St-Rémy-la-Vanne et St-Simon
- 216 SMAEP de Crécy-Boutigny
- 217 SM à la carte Eaux Région de Buthiers
- 220 CC des Deux Morin
- 222 SYAGE
- 250 CC des 2 Vallées (91)
- 251 SIARCE
- 252 SM de l'Orge, la Rémarde et de la Prédecelle
- 260 SI aménagement hydraulique des vallées Croult et Petit Rosne
- 261 SICTEU Bassins de la Thève et de l'Ysieux
- CACEA CA Cœur d'Essonne Agglomération
- CAGPSSS CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
- CAPM CA du Pays de Meaux
- CAPVM CA Paris - Vallée de la Marne
- CARPF CA Roissy Pays de France
- CCEJR CC Entre Juine et Renard
- Pas d'assainissement collectif
- Commune isolée

EPCI TRANSPORT / ÉPURATION (si différent de collecte) AU 01/01/2020

- SI de la Brie pour le raccordement à Valenton
- SIA Orvanne Saint-Mammès Veneux-les-Sablons
- SIAM
- SIARCE
- SICTEUPTG
- SM de l'Orge, la Rémarde et de la Prédecelle
- SIA de Champagne-sur-Seine Thomery

Les 14 intercommunalités à fiscalité propre de Seine-et-Marne écrites en couleur bleue, disposent au moins de la compétence collecte en Assainissement Collectif, (sur une partie de son territoire pour la CA Coulommiers Pays de Brie.)

